



Procès intenté par la CPAM de Saint Nazaire

Rubrique : actualités - Date : lundi 2 juin 2003

La plupart des journaux du week end et de lundi font état de la procédure engagée par la CPAM de Saint Nazaire contre des industriels du tabac afin de demander le remboursement des frais engagés pour soigner les maladies liées au tabac.

La Croix de lundi reprend les propos de Me Caballero, avocat de la caisse, qui parle de « combat de David contre Goliath ». Le journal qui rappelle les quatre ans écoulés entre l'assignation civile et l'audience qui a lieu aujourd'hui souligne qu'au delà de l'aspect financier (voir revue de presse de vendredi) « le but de la CPAM est de mettre les cigarettiers devant leurs responsabilités ». En effet, selon le président de la Caisse, « pendant des années ils ont cherché à dissimuler (&) les risques liés à la consommation de tabac et aujourd'hui ils n'ont toujours aucune responsabilité par rapport aux dégâts sanitaires du tabagisme ». Notant que lors de l'assignation les cigarettiers avaient répliqué par un sondage indiquant que 64% des Français ne jugeaient pas normale l'action en justice de la CPAM, le quotidien conclut sur les arguments de l'un des avocats de la Seita « le statut d'une caisse primaire d'assurance maladie ne lui permet pas d'engager une action de ce type » et « par deux fois (&) la justice a estimé qu'il n'y avait pas d'obligation d'information à la charge de la Seita ».

« Feu sur les cigarettiers » titre le Journal du Dimanche qui indique que selon le président de la Caisse cette plainte « a eu quelques difficultés à franchir le mur d'argent procédural dressé par les cigarettiers » et que « la tenue de ce procès est donc une étape très importante ». L'hebdo qui explique que face à la CPAM « les cigarettiers devraient plaider essentiellement sur des arguments juridiques » précise que le jugement mis en délibéré pourrait être connu à l'automne et que s'il est favorable à la CPAM il pourrait entraîner « la multiplication du contentieux partout en France, à moins d'une transaction globale ».

Pour Libération ce procès qui débute « marque une première défaite des cigarettiers qui contestaient depuis 1999 le droit de la caisse à agir contre eux » et le directeur de la Caisse explique « ils ont multiplié les blocages et les recours pour que l'affaire ne soit pas plaidée au pénal ». Le quotidien qui souligne que les fabricants « devraient contester le lien de causalité entre la vente de cigarettes, la dépendance qu'elles induisent et ses conséquences et invoquer la liberté du consommateur adulte, suivant une rhétorique éprouvée » estime que toutefois « le climat a changé » en raison de « la guerre au tabac » déclarée par le gouvernement.

20 Minutes et France Soir reprennent les grandes lignes de la dépêche AFP de vendredi